

Gabriel SERVILLE
Député de Guyane

Le 18 octobre 2018

Communiqué de Presse

loi de finances 2019 – La République en Marche déclare la guerre à l’Outre-mer

Gabriel SERVILLE, député de la 1^{ère} circonscription de Guyane, **regrette profondément l’adoption des articles 4, 5 et 6 du projet de loi de finances pour 2019** qui s’apparentent à de **véritables attaques de l’exécutif et de sa majorité contre le pouvoir d’achat des ultra-marins et le tissu économique** de nos territoires.

Unanimement rejetées par les élus d’Outre-mer, y compris les députés ultramarins siégeant dans la majorité, ces mesures démontrent une fois de plus **la totale déconnexion du Gouvernement** qui semble ne rien vouloir comprendre des réalités et enjeux de la France d’Outre-mer.

L’article 4 d’abord **revient sur le régime d’abattement sur l’impôt sur le revenu**, une mesure de justice fiscale instaurée en 1960 pour compenser la cherté de la vie dans ces territoires pour les cadres locaux, alors que les fonctionnaires hexagonaux mutés Outre-mer bénéficiaient, eux, d’une sur-rémunération, entre autres primes. La conséquence directe de cette mesure va être **l’augmentation, dès l’année prochaine, de +10% de l’impôt sur le revenu** de dizaines de milliers de cadres ultra-marins, avec des conséquences non étudiées sur la consommation et donc sur les économies des territoires.

L’article 4, avec l’article 5 qui **supprime le dispositif de subventionnement des entreprises via le mécanisme TVA non récupérable**, opère un changement de paradigme : **ce n’est plus la solidarité nationale qui finance le rattrapage de développement des territoires d’Outre-mer** mais la solidarité entre territoires d’Outre-mer eux-mêmes. Ce sont d’ailleurs exclusivement ces suppressions qui permettent de **faire gonfler artificiellement le budget de la mission Outre-mer cette année**.

L’article 6 enfin **supprime les dispositifs** « zone de revitalisation rurale » (ZRR) et « zone franche urbaine – territoire entrepreneur » (ZFU-TE) Outre-mer et créé des « zones franches d’activité nouvelle génération » (ZFANG). Décrite par l’ensemble des socio-professionnels, cette mesure qui recentre sur les bas salaires les exonérations de charges patronales **va amplifier l’effet « trappe à bas salaires »** de ces dispositifs et entraîner, selon les organisations patronales, une **augmentation de +7% du coût du travail dès son entrée en vigueur en janvier 2019**.

Ces mesures s’ajoutent à toutes les autres **décisions hostiles aux Outre-mer mises en œuvre par l’exécutif ces 12 derniers mois** : suppression de l’APL accession, baisse drastique des aides à la mobilité, suppression des dispositifs incitatifs à la construction de logements sociaux, gel des crédits de la ligne budgétaire unique, disparition de France O des ondes, etc.